




Voilà!

VOTRE
DOSSIER CITOYEN
EN LIGNE

Recevez votre compte de taxes en ligne

Il est dorénavant possible de consulter votre compte de taxes **directement en ligne**, à l'aide de  Voilà! - Votre dossier citoyen

Inscrivez-vous à bois-des-filion.appvoila.com

Créez votre compte et ajoutez-y votre propriété. Afin de compléter votre inscription, vous devrez avoir votre dernier compte de taxes en main avec les informations suivantes :

- Matricule
- Numéro de compte
- Montant du premier versement

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes en trois versements, soit le 9 mars, le 6 mai et le 8 juillet 2026. Il est aussi possible de le payer en un seul versement. Le paiement peut être fait :

À LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE

375, boulevard Adolphe-Chapleau
(chèque, carte de débit ou traite bancaire)

Prendre note que les paiements en argent comptant ne sont plus acceptés depuis le 1^{er} janvier 2025.

PAR LA POSTE

(chèque ou traite bancaire)

À VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

En succursale ou par Internet de la plupart des institutions financières (assurez-vous d'utiliser le numéro de matricule comme numéro de dossier ou référence). Il faut prévoir de trois à cinq jours ouvrables pour qu'un paiement parvienne à la Ville.

Chèques postdatés : une bonne idée!

Si vous choisissez de payer par la poste, faites parvenir vos trois chèques postdatés dans un même envoi. Ainsi, pas d'oubli et les deux autres chèques seront encaissés à la date prescrite. Notez qu'aucun avis de rappel ne sera expédié.

Reçu

Aucun reçu ne sera remis, à moins que votre paiement ne soit effectué en personne à l'hôtel de ville. Autrement, l'encaissement de votre chèque tiendra lieu de reçu.

Avis

À noter que deux avis d'arréage seront envoyés par année pour les soldes échus de 50 \$ et plus, vers la fin avril et la fin août.

Besoin de renseignements et d'explications?

Communiquez avec le Service des finances de la Ville de Bois-des-Filion.

 **450 621-1460**, poste 1201

 **accueil@villebdf.ca**

 **villebdf.ca**

Onglet : Services aux citoyens

Page : Taxes municipales et droits de mutation

 **375, boul. Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec)
J6Z 1H1**



COMPRENDRE
LE COMPTE
DE TAXES

2026





Filionois, Filionaises,

Le 27 janvier dernier, votre conseil municipal a adopté lors d'une séance extraordinaire le budget pour l'année 2026. Ce document a pour but de vous présenter, en toute transparence, comment chaque dollar de vos taxes sera investi pour maintenir la qualité de vie à Bois-des-Filion.

Je ne vous le cacherai pas, l'élaboration de ce budget a été

complexe. Tout comme vous le constatez à l'épicerie, la Ville subit elle aussi la hausse des prix. L'inflation, les nouvelles obligations déversées par le gouvernement du Québec et l'augmentation des quotes-parts pour les services offerts par des villes partenaires exercent une forte pression sur nos finances. Il a fallu jouer aux équilibristes pour limiter les dépenses sans compromettre les services auxquels vous êtes en droit de vous attendre.

Malgré ce contexte difficile, j'ai une excellente nouvelle à vous annoncer ; grâce à une gestion rigoureuse, nous avons limité la hausse du taux de la taxe foncière générale à 2,25 % par rapport à 2025.

En consultant les tableaux de ce dépliant ainsi que votre compte de taxes, vous constaterez deux éléments importants :

1. Bois-des-Filion demeure hautement concurrentielle en comparaison avec les villes voisines.
2. Bien que nous ayons travaillé fort pour en minimiser l'impact, les ajustements de tarifs (eau, égouts, matières résiduelles) reflètent la réalité des coûts.

Ce budget, équilibré, assure donc la pérennité de nos infrastructures tout en respectant votre capacité de payer. Nous avons même quelques revenus en légère augmentation.

Au nom du conseil, je vous remercie pour la confiance que vous avez placée en nous et je vous donne l'assurance de la poursuite de nos efforts pour servir avec justice et équité l'ensemble de la communauté.

Charles Bélanger

Charles Bélanger, maire de Bois-des-Filion

L'évaluation municipale de votre propriété

Depuis le 1^{er} janvier 2025, un nouveau rôle d'évaluation est entré en vigueur et il couvre une période de trois ans (2025, 2026 et 2027).

Notez qu'à moins de travaux d'amélioration, le montant de l'évaluation de votre propriété est gelé durant ces trois années.

Le compte de taxes

Votre compte de taxes comprend la taxe sur la valeur foncière générale, selon un taux établi pour chaque 100 \$ d'évaluation, plus les tarifs propres à chaque service (eau, matières résiduelles, etc.).

La taxe sur la valeur foncière générale comprend notamment le Service de police de Terrebonne, le transport collectif métropolitain et les infrastructures.

Dans certains cas, le compte de taxes comprend également une taxe de secteur destinée à payer votre quote-part du coût des infrastructures desservant votre propriété (égout, aqueduc, pavage, éclairage, selon le cas).

Cette taxe de secteur est en fonction d'un règlement d'emprunt financé par la Ville et payée sur plusieurs années (généralement sur 20 ans), par les propriétaires concernés.

En 2026

Pour une maison unifamiliale d'une valeur de 513 000\$, l'impact total sera de 163 \$ par rapport à 2025. Celui-ci inclut les tarifs fixes par logement.

Maisons unifamiliales

Taux du 100 \$ d'évaluation

Taxe foncière générale

TARIFICATION	2025	2026
Total foncière générale	0,4741 \$	0,4848 \$

Tarifs fixes par logement

Cette tarification est établie en fonction des coûts réels des services.

TARIFICATION	2025	2026
Eau potable	280 \$	308 \$
Égouts et eaux usées	175 \$	242 \$
Piscine	41 \$	45 \$
Matières résiduelles (disposition des ordures, des matières recyclables et des matières organiques)	306 \$	319 \$
Fonds d'infrastructures	75 \$	75 \$

Votre prêteur hypothécaire s'occupe de vos taxes ?

Il vous appartient de valider auprès de votre institution financière si elle s'occupe de la gestion de taxes. Le cas échéant, assurez-vous de lui transmettre une copie de votre compte, et qu'elle effectue le paiement de vos taxes conformément aux dates fixées.

Avisez-nous si vous changez d'adresse postale

Il est très important que vous nous fassiez connaître votre nouvelle adresse sur le formulaire prescrit par courriel ou à l'accueil de l'hôtel de ville. La Ville utilise les données de l'année antérieure pour préparer et expédier ses comptes d'impôts fonciers. Si votre dossier n'est pas à jour, vous pourriez avoir des frais d'intérêts en raison de la réception tardive de votre compte. **Le formulaire est disponible sur le site web au : villebdf.ca/taxes-municipales.**

Les taxes scolaires

La Ville de Bois-des-Filion ne s'occupe pas de l'émission des comptes de taxes scolaires ni d'en faire l'encaissement. À ce sujet, communiquez avec le Centre de services scolaires des Mille-Îles au 450 974-9477.